

MAIRIE DE GRESSE EN VERCORS
Arrêté 2025-44

ARRETE DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles 2212.2 et 2212.4,

Le Maire de la commune de GRESSE EN VERCORS :

ARRETE

Article 1 :

Le domaine de ski nordique de GRESSE-EN-VERCORS sera ouvert, pour la saison hiver 2025-2026, le week-end du 13-15 décembre 2025 et à compter du **samedi 20 décembre 2025** jusqu'au **dimanche 8 mars 2026**.

Article 2 :

Si la nivosité permet la poursuite des activités sur le domaine nordique, la fermeture pourrait être reportée au-delà du **8 mars 2026**.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Il sera transmis aux destinataires ci-dessous.

- La Mairie de Gresse en Vercors
- La Préfecture de l'Isère
- Le Chef du Groupement de Gendarmerie du Trièves
- M. Gilles CALVEZ, Directeur d'exploitation de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors.
- Le PGHM
- La CRS des ALPES

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à GRESSE EN VERCORS, le 1^{er} décembre 2025
Le Maire, M. Rémi GOUBE

